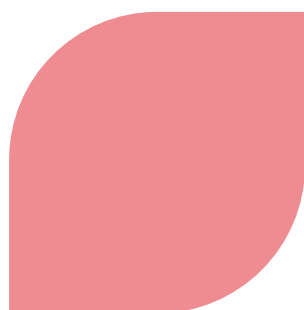
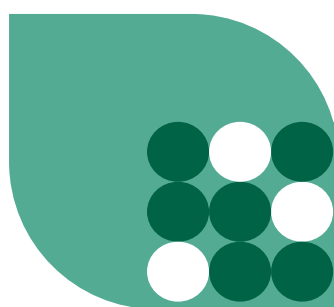


Je suis
NOUVEAU SALARIÉ



Mon entrée dans
**le régime
agricole**



Je suis

DÉJÀ AFFILIÉ(E) À UN RÉGIME D'ASSURANCE MALADIE FRANÇAIS (ex : CPAM)



JE CHANGE d'organisme d'Assurance Maladie **uniquement si** :

- Je suis embauché(e) en **CDI** ou en **CDD d'au moins 6 mois** et
- Je travaille **au moins 100 heures par mois**



JE N'AI AUCUNE DÉMARCHE À EFFECTUER ✓

La MSA demande **automatiquement la transmission de mon dossier** à l'Assurance Maladie dans un **délai de 2 mois**

JE REÇOIS UN **COURRIER DE «BIENVENUE»** DE LA MSA qui m'informe de **l'ouverture de mes droits** et des **démarches complémentaires** à effectuer si nécessaire :

- Changement éventuel de médecin traitant,
- Rattachement de mes enfants mineurs à mon dossier,
- Transfert de mon dossier médical en cas d'affection longue durée...



À cette étape, je ne mets surtout pas ma carte vitale à jour, au risque de la bloquer et de l'invalider !



JE M'INSCRIS À «**MON ESPACE PRIVÉ**» sur le site **charentes.msa.fr**

À réception du courrier MSA, j'effectue **mes démarches en ligne** :

- Vérifier mes coordonnées,
- Adresser un RIB,
- Produire une attestation de droit pour ma mutuelle santé...



LE **TRANSFERT DES DONNÉES MÉDICO-ADMINISTRATIVES** (carte vitale par ex) nécessite un délai de **2 mois supplémentaires** après la réception du **courrier de «bienvenue» MSA**.



Je recevrai un **2^e courrier** m'invitant à mettre à jour ma **carte vitale** dans un délai de **30 jours**.

✓ **Ce courrier confirme la finalisation du transfert de mon dossier MSA**

EN ATTENDANT L'ARRIVÉE DE CE 2^e COURRIER : JE CONTINUE À ÊTRE REMBOURSÉ(E) PAR MA PRÉCÉDENTE CAISSE DE SÉCURITÉ SOCIALE.

+ d'infos

- **SI JE SUIS DE NATIONALITÉ ÉTRANGÈRE HORS UNION EUROPÉENNE** : je transmets à mon nouvel employeur **une copie lisible et non tronquée** de mon **titre de séjour en cours de validité**.
- **DANS LE CADRE DE LA MÉDECINE PRÉVENTIVE, JE SERAI CONVOQUÉ(E) POUR UNE VISITE MÉDICALE**. En fonction du poste occupé, celle-ci peut avoir lieu avant ou après ma prise de poste.
- **EN CAS D'ARRÊT MALADIE, DE CONGÉS MATERNITÉ OU PATERNITÉ** durant le transfert de mon dossier, j'adresse **impérativement mon avis d'arrêt de travail** ou **bulletin d'hospitalisation à la MSA** :
 - ➔ Je demande à mon médecin de faire un arrêt de travail papier contenant **3 volets**,
 - ➔ J'adresse **les volets 1 et 2 au contrôle médical de la MSA dans les 2 jours** suivant la prescription,
 - ➔ J'adresse **le volet 3 à mon employeur**.



Je suis **ALLOCATAIRE CAF**

Je demande à cet organisme **la mutation de mon dossier vers ma MSA**. Si mon(*ma*) conjoint(e) est allocataire CAF, je peux choisir entre la MSA et la CAF pour le versement de mes prestations familiales.



SI JE CHOISIS LA MSA, JE BÉNÉFICIE DES AVANTAGES DU GUICHET UNIQUE DE LA MSA

Pour tout connaître sur la MSA, flashez le QR code à la fin de ce document

C'est quoi **LA MSA ?**



La **Mutualité Sociale Agricole (MSA)** est l'organisme qui gère la **protection sociale du monde agricole**. Implantée sur l'ensemble du territoire français, la MSA est **l'unique interlocuteur pour tous mes dossiers de protection sociale (santé, famille, retraite)**. Elle rembourse mes dépenses de santé, verse mes prestations familiales et les pensions des retraités.

La MSA assure également le **suivi de l'état de santé des salariés** au titre de la **médecine du travail** et la **prévention des risques professionnels (ssa.msa.fr)**.

En m'adressant à la MSA, je serai renseigné(e) sur mes prestations maladie, mes prestations familiales et de retraite en **un seul et même lieu**.

C'est ce que l'on appelle le "**guichet unique**".

Pour tout connaître sur la MSA



Je choisis LE MEILLEUR MOYEN DE CONTACTER LA MSA

PAR INTERNET :

Je consulte le site charentes.msa.fr et je crée **MON ESPACE PRIVÉ** pour **toutes mes démarches en ligne**. Depuis Mon Espace Privé, je peux par exemple déposer un document, consulter l'avancée de mon dossier, faire une demande de prestation ou encore envoyer un message à ma MSA.

PAR TÉLÉPHONE :

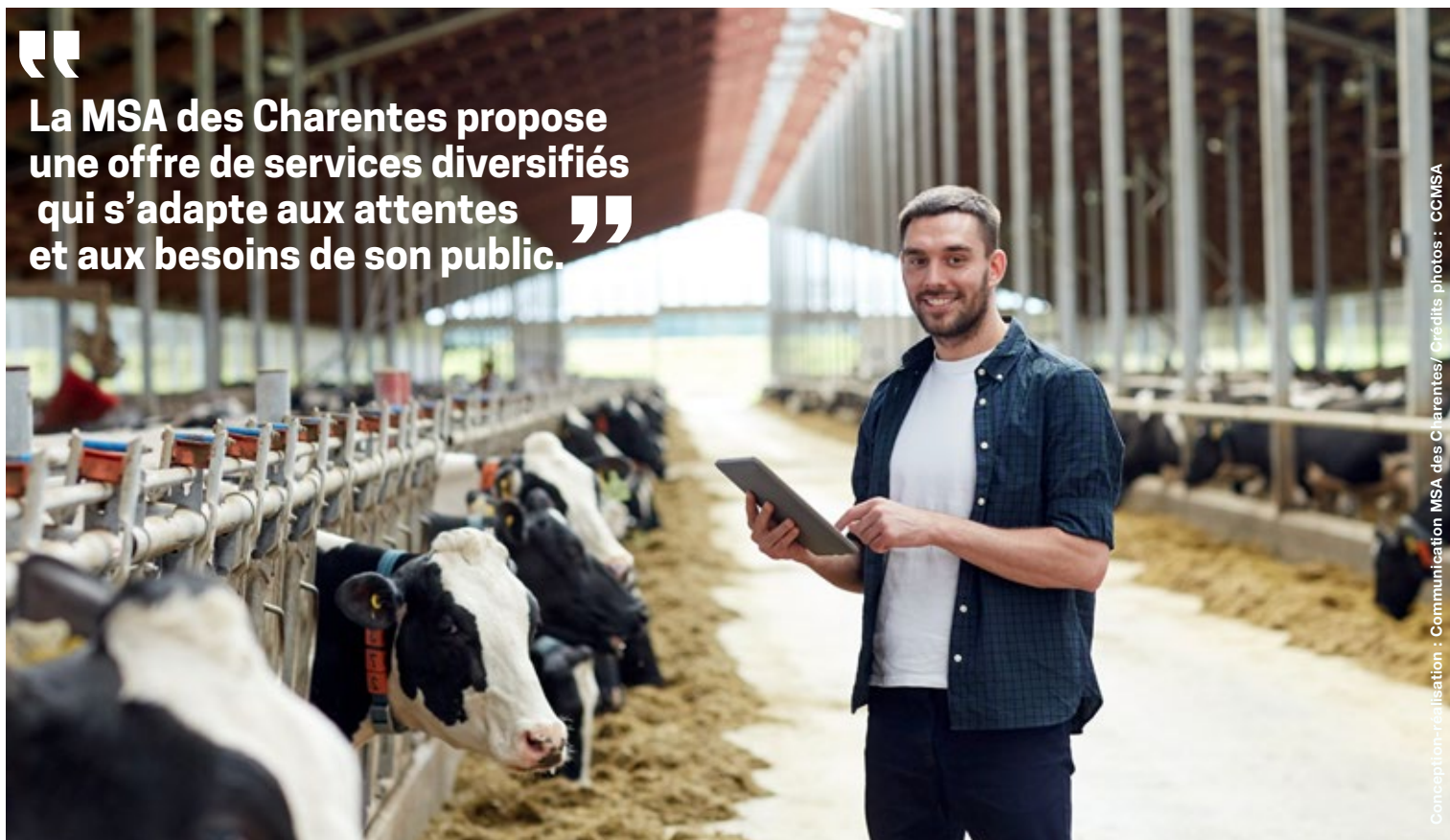
Pour une question sur mon dossier, mes droits : **05 46 97 50 50**
Pour un accompagnement dans l'utilisation des services en ligne : **03 20 900 500**

PAR RDV EN AGENCES MSA :

à partir de Mon espace privé, rubrique «Contacts et échanges», service en ligne «Demandez un RDV» & **DANS LES ESPACES DE PROXIMITÉ FRANCE SERVICES :**
je consulte la liste sur le [site internet de la MSA](#), rubrique «Votre MSA», puis «Nous contacter»



La MSA des Charentes propose une offre de services diversifiés qui s'adapte aux attentes et aux besoins de son public.



Conception-réalisation : Communication MSA des Charentes / Crédits photos : CCMSA